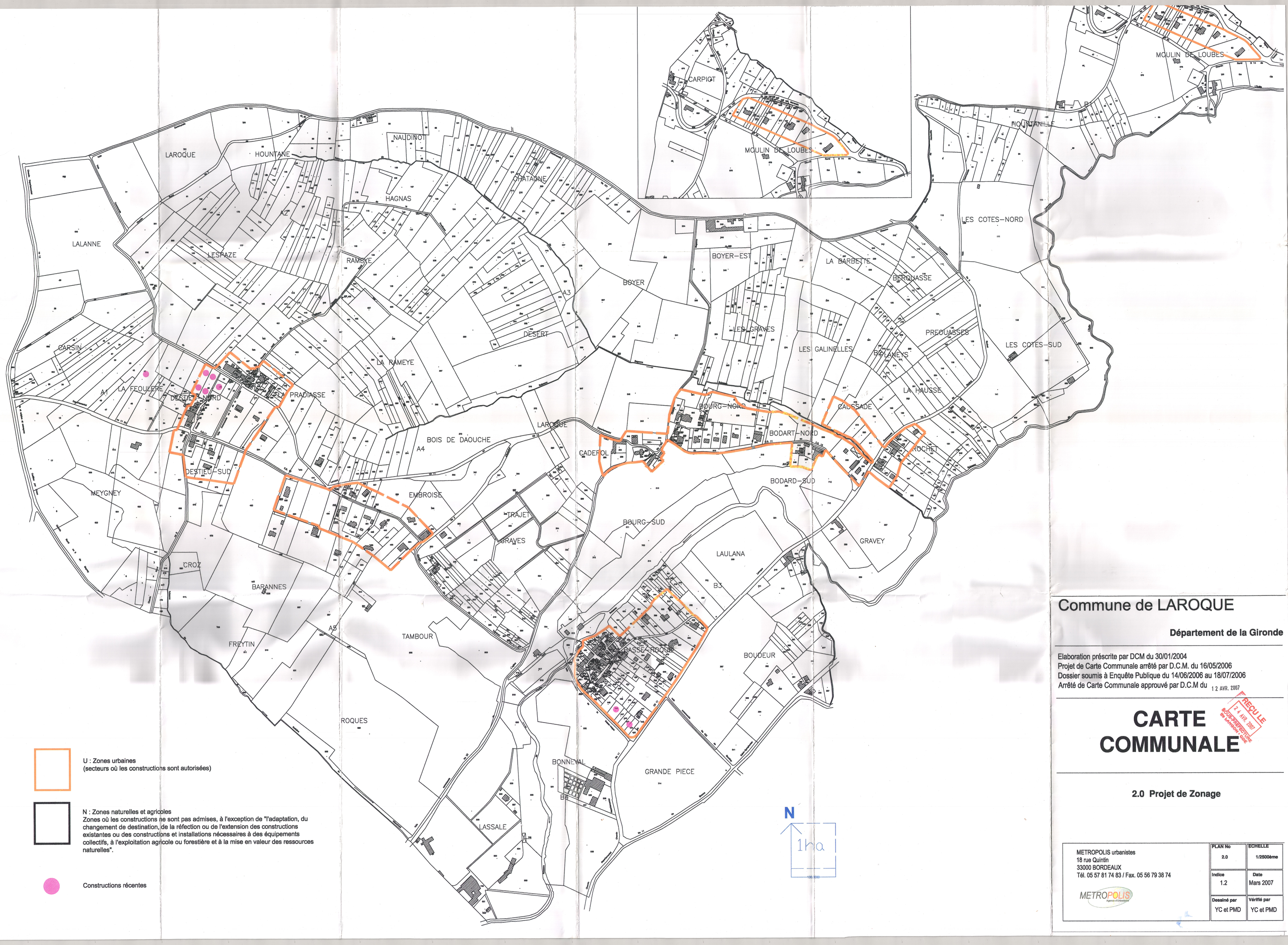

U : Zones urbaines
(secteurs où les constructions sont autorisées)

N : Zones naturelles et agricoles
Zones où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de "l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles".

Constructions récentes

Commune de LAROQUE

Département de la Gironde

Elaboration préscrite par DCM du 30/01/2004
Projet de Carte Communale arrêté par D.C.M. du 16/05/2006
Dossier soumis à Enquête Publique du 14/06/2006 au 18/07/2006
Arrêté de Carte Communale approuvé par D.C.M du 12 AVR. 2007

REÇU LE 24 AVR. 2007 SOUS-PREFECTURE de LANGON, GDE

CARTE COMMUNALE

2.0 Projet de Zonage

METROPOLIS urbanistes
18 rue Quintin
33000 BORDEAUX
Tél. 05 57 81 74 83 / Fax. 05 56 79 38 74

METROPOLIS Agence d'Urbanisme

PLAN No	ECHELLE
2.0	1/2500ème
Indice	Date
1.2	Mars 2007
Dessiné par	Vérifié par
YC et PMD	YC et PMD